



Bac Professionnel

Productions Horticoles

avec option « Art floral » possible

Objectifs de la formation

- Obtenir un diplôme professionnel de niveau 4 et former des responsables d'exploitations et des salariés hautement qualifiés.
- Attester de la qualification professionnelle.
- S'insérer dans le milieu professionnel : entreprises horticoles ou responsable d'exploitation.
- Poursuivre ses études vers le BTS horticole ou un certificat de spécialisation.

Conditions d'admission

- Après la troisième on intègre une classe de seconde professionnelle : « productions végétales spécialisation horticulture »
- Après une seconde générale et/ou technologique ou une classe de première on intègre par réorientation, une classe de première Bac Pro.

Contenus de la formation

❖ En seconde professionnelle, le programme est le suivant :

Modules	Horaires indicatifs par semaine sur 30 semaines
Enseignements Généraux (12 h) dont :	
Français	2 h
Mathématiques	2 h
Informatique	1 h
Biologie	0,5 h
Economie	1 h
Langue vivante (anglais ou espagnol)	2 h
Histoire/Géographie	1 h
Education socioculturelle	1 h
Education physique et sportive	2 h
Enseignements Professionnels (EP1-EP 2) dont : Biologie/Écologie (1,5 h) - Physique/chimie (1h) - Economie d'entreprise (1h)	3,5 h
Enseignements Professionnels spécialisés et spécifiques (EP3)	13 h
Enseignements à l'initiative de l'établissement (EIE) : « Art floral »	3 h

- Une semaine de stage collectif sur des thématiques liées au développement durable et d'éducation à la santé.
- Une semaine de stage collectif professionnel.
- 4 à 6 semaines de stage en entreprise dont trois prises sur la scolarité + 1 semaine sur l'exploitation horticole du Lycée

Programme de la formation des deux années de bac Professionnel

❖ En première et terminale en bac professionnel :

- . La formation est organisée en modules composés d'une ou plusieurs matières.
- . Des séquences de pluridisciplinarités permettent d'aborder avec plusieurs enseignants des thèmes de façon transversale en classe ou sur le terrain.
- . Plusieurs modules sont organisés en journées ou semaines banalisées : ce sont les « chantiers écoles ».
- . Des cours d'individualisation en petits effectifs sont proposés aux élèves en difficulté.
- . 14 semaines de stage sur 2 ans sont obligatoires en entreprise.

Modules généraux :	14 h/semaine
MG1 Langue française (Français/ESC/Histoire-Géographie/Documentation)	
MG2 Langue vivante et culture étrangère (anglais, espagnol)	
MG3 Pratique des activités sportives (EPS/Biologie)	
MG4 Culture scientifique et technologique (Maths/Physique-Chimie/Informatique/Biologie)	
Modules professionnels :	10 h/semaine
MP1 L'activité horticole et son environnement	
MP2 Choix techniques	
MP3 Choix des végétaux et produits horticoles	
MP4 Conduite du processus de production	
MP5 Matériels et équipements horticoles	
MP6 Conduite de chantiers	
MP7 Gestion et processus de production	
Modules spécifiques répartis sur les 2 ans :	
MAP (Module d'adaptation professionnelle) : « <i>Les variétés fruitières et légumières locales : un patrimoine à préserver</i> »	56 h
EIE (enseignements laissés à l'initiative de l'établissement) : « Art floral »	112h
Education à la santé - Sécurité au travail	1 semaine
Pluridisciplinarité (technique/éco)	112h

Le diplôme s'obtient à partir de deux types d'épreuves

1°/ Des contrôles en cours de formation dits CCF

2°/ Des épreuves terminales :

- E1 : Français (coef.2) , histoire, géographie (coef. 1)
- E4 : Mathématiques (coef. 1,5)
- E5 : Sciences appliquées et technologie (technique/éco) (coef. 2)
- E6 : Expérience en milieu professionnel : rapport de stage avec une épreuve orale (coef. 3)

Une note moyenne de 10 à l'ensemble des épreuves terminales et des CCF permet l'obtention du diplôme.

A noter : En classe de Première, les élèves qui ont intégré la formation en classe de 2° Pro peuvent obtenir le diplôme du BEPA Rénové « Travaux horticoles », par la voie du contrôle continu.